

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

L'an deux mille vingt, le 5 mars à 17h30 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle commune de la cité administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	2

Date de la convocation
27 février 2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 10/03/2020

et publication le 10/03/2020

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Jean-Louis Mobuchon – Fabienne Perrot – Michel Jan – Christian Henneteau – Jean-Yves le Guyader – Martine Connan – Mathieu Geffroy – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Yvon Guillosoou – Le Croisier Joël – Eric Bréhin

Monsieur Jean-Paul le Boëdec donne procuration à Madame Nolwenn Burlot
Monsieur Georges Galardon donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe

Fixation du montant des cotisations 2020

Le Président expose que la communauté de communes adhère à différents organismes auxquels il est dû, annuellement, une cotisation.

Il propose au conseil d'acquitter en 2020 les sommes indiquées ci-dessous. Il précise, s'agissant des cotisations calculées proportionnellement au nombre d'habitants, que le chiffre retenu est, dans un souci d'équité et d'homogénéité, le même dans tous les cas de figure, à savoir la dernière population sans doubles comptes communiquée par l'INSEE, soit 18 451.

Organisme	Rappel 2019	Propositions 2020	Montant
	Montant	Modalités	
Mission Locale du Centre-ouest-Bretagne	19 632,26 €	1,07 € / habitant	19 742,57 €
Pays du Centre-Ouest-Bretagne	58 893,60 €	3,18 € / habitant (dont 0,18 € ICOB) Population 2016	58 893,60 €
ALECOB	5 556 €	0,30 € / habitant	5 535,30 €
CAUE	1 852 €	0,10 € / habitant	1 845 €
ADCF	1 958,57 €	0,105 € / habitant 2016	2 032,38 €
Syndicat Mixte du SAGE Blavet	2 944 €	2,75 % du budget	2 929 €
Amorce	398 €	Forfaitaire	450 €
Agence Départementale d'Appui aux collectivités (ADAC)	3 148,40 €	Application de la délibération du 13 février 2020 (soit population DGF)	3 215,55 €
TOTAL	94 382,83 €		94 643,40 €

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des votants,

Fixe comme suit le montant des cotisations dues en 2020 :

Organisme	Montant
Mission Locale du Centre-ouest-Bretagne	19 742,57 €
Pays du Centre-Ouest-Bretagne	58 893,60 €
ALECOB	5 535,30 €
CAUE	1 845,00 €
ADCF	2 032,38 €
Syndicat Mixte du SAGE Blavet	2 929,00 €
Amorce	450,00 €
Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC 22)	3 215,55 €
TOTAL	94 643,40 €

Le Président,
Jean-Yves Philippe

